

Eté 2022

Bulletin municipal D'Ecole



Rédaction : le conseil municipal

Eté 2022

Le mot du maire

Chers Ecolannes, chers Ecolans,

A l'heure où je vous écris, l'épidémie de covid reprend de plus belle. Elle ne doit pas nous empêcher de vivre de bons moments ensemble, ni de ralentir notre économie. Soyez prudents, continuez de respecter les gestes barrières, comme vous avez si bien su le faire jusqu'à maintenant. La commune d'École a été préservé jusqu'à maintenant, continuons !

Cet été, la commune va de nouveau s'animer comme auparavant avec le retour des fêtes organisées par le Comité des Fêtes, le symposium de sculptures, un concert du festival Musique et Nature de renommée internationale, l'exposition de peintures et une animation pour la première bougie du commerce multi-services.

La maison faune flore a changé de destination et devient un lieu d'artisanat, atelier et boutique. Bienvenue à ce nouvel acteur économique.

Depuis le 1er juillet, monsieur Alexandre Dussolier, résidant au Châtelard est devenu notre nouvel employé communal, il est issu du secteur privé et connaît déjà bien la commune. Offrons-lui le meilleur accueil dans ses tâches quotidiennes. Je tiens à remercier Bernard Coppi ainsi que Laurent de Charbonneau, employé communal de Sainte Reine qui ont très bien assuré la mission d'intérim. Merci également à la commune de Sainte Reine pour sa collaboration. Ce qui prouve que les communes peuvent effectuer des travaux ensemble sans avoir besoin de les fusionner et ainsi de rester à taille humaine.

Sur le plan personnel, j'ai été beaucoup absent physiquement ces derniers mois dû à un accident, mais tous les dossiers et chantiers en cours ont tout de même bien avancés. J'étais présent au quotidien par le biais des visioconférences, mails et téléphones. J'en profite pour remercier les adjoints et conseillers municipaux qui ont mis un « coup de rein » pour représenter la commune.

Je vous souhaite un bel été, moment favorable pour les rencontres et les retrouvailles.

Hervé Ferroud-Plattet, Maire d'Ecole.

Travaux 2022

Après deux années qui ont été compliquées en termes de condition de vie, nous avons malgré tout œuvré pour continuer à faire vivre la commune. L'année 2022 aussi avancée soit elle continue à suivre cet engouement avec un programme des travaux qui suit son cours.



Des travaux d'urgence permettant la réouverture rapide des accès de la Route du vallon de Bellevaux ont été réalisés. Ces travaux font suite aux fortes précipitations qui ont eu lieu au cours du mois de décembre 2021.

Les travaux sur la route du Jarsin ont été effectués au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai, ainsi que le nettoyage des cunettes. Le nouvel état de la route facilitera le passage du chasse-neige en période hivernale.

Le nettoyage de la piste d'Arclusaz a été réalisé, le samedi 7 mai, avec l'aide des agriculteurs et des utilisateurs du vallon d'Arclusaz.

Un coup de jeune a été redonné au café de Bellevaux en lui réaffectant de nouvelles palines.

Les travaux de déploiement de la fibre optique sont en cours. Il faudra patienter encore un peu avant que le raccordement soit effectif.

Les travaux de réfection de la mairie avec descente de la mairie au rez-de-chaussée et isolation thermique du bâtiment ont été lancés. La première phase a été de recruter un bureau d'études pour assister la commune à la maîtrise d'ouvrage. Une première réunion a été programmée avec le bureau retenu afin de fixer le calendrier.

Urbanisme

Par décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 « portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme » la réglementation, qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 2022, prévoyait la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable,...) entre les usagers et les services d'instructions. Cependant, et compte-tenu que le guichet numérique a rencontré de nombreux problèmes techniques, qui à ce jour sont en cours de résolution par l'opérateur, les communes de l'agglomération de Grand Chambéry n'ont pu proposer ce service immédiatement. Soucieux de proposer un service fiable et de qualité aux usagers, Grand Chambéry a décidé de reporter l'ouverture de la plateforme de dépôt dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme, le temps de trouver une solution à la hauteur de la qualité attendue des services publics.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce nouveau service, le dépôt des dossiers ne peut se faire que sous format papier. La mairie reste, donc à ce jour, le lieu unique de renseignement et de dépôt des dossiers d'autorisations d'urbanisme, et se charge de transmettre le dossier au service instructeur.

Maison Faune Flore

Au début de cette année, la municipalité a lancé un appel à projet pour qu'une activité continue au sein de la Maison de la Faune et de la Flore. Après diverses rencontres, nous avons opté pour le projet d'artisanat local que nous ont proposé Sylvie et Véronique auquel est venu s'associer Stéphanie, pour créer « La fibre Insolite »

Depuis le 9 juillet toutes les 3 vous proposent de venir tout au long de l'année les rencontrer pour échanger sur leur diverses activités (tissage, vannerie et couture). Un espace vente de leurs créations et de produits locaux est également à votre disposition.

Nous souhaitons bon vent à cette heureuse initiative.

Référents vélo communaux et schéma cyclable pour le cœur des Bauges

L'amélioration de cyclabilité sur le cœur des Bauges est un enjeu important de sécurité tant pour les déplacements du quotidien que pour le développement de pratiques touristiques vertueuses, silencieuse et non polluante. 7 communes du Cœur des Bauges se sont déjà engagées dans cette démarche en :

- En nommant chacun(e) un(e) référent(e) vélo pour être l'interlocuteur communal pour prendre en compte le vélo dans les futurs aménagements et recueillir l'avis des pratiquants. Ils partagent ainsi des réflexions intercommunales sur les tronçons à sécuriser ou aménager.
- En demandant collectivement à l'agglomération de Grand Chambéry (qui a la compétence officielle sur les schémas directeurs cyclables) et au département de la Savoie (qui gère les routes départementales et peut accompagner financièrement des aménagements) de mettre tout en œuvre pour développer un schéma cyclable, gage de parcours sûrs et attractifs). Le PNR des Bauges est aussi associé à cette démarche. Un financement de l'Etat a déjà été obtenu pour réaliser de premières actions sur la mobilité, dont cyclable, qui pourraient démarrer très prochainement. L'axe Lescheraines – Ecole, et les liaisons à la Base de loisirs sont un des axes prioritaires de cette réflexion, mais pas exclusif.



Si vous souhaitez partager votre expertise, votre pratique ou vos freins à la pratique du vélo quotidien dans les Bauges, vous pouvez contacter vos référents : pour Ecole Hervé Ferroud-Plattet (06 10 24 38 57) ou Rodrigue Ducloz (06 17 35 53 72). Vous pourrez ainsi partager votre appréciation des aménagements réalisés et participer à la réflexion sur les futurs aménagements.

Prenez contact, n'hésitez pas !

France Services, qu'est-ce que c'est ?

France Services est un service public moderne de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics, en un lieu unique.

Les amis des Bauges vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 sauf le mardi matin au 232 Avenue Denis Therme au Chatelard, vous pouvez les contacter également par téléphone au 04 79 54 87 64 ou par mail info@amisdesbauges.org sur les thèmes suivants :

France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :



Arrêté portant REGLEMENTATION des bruits de voisinage

Article 9 de l'arrêté préfectoral du 09 janvier 1997 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leur dépendance et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou pour les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8H30 à 12H et de 14H à 19H30
- Les samedis : de 9H à 12H et de 15H à 19H
- Les dimanches et jours fériés : de 10H à 12H

ARRETE SECHERESSE ET PLAN CANICULE

Un arrêté préfectoral a placé la commune d'Ecole en "alerte renforcée" sécheresse, impliquant de premières mesures de restriction des usages de l'eau. Merci de respecter les restrictions suivantes :



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse Usages d'agrément

ALERTE RENFORCÉE

Gestes Éco-citoyens



INTERDICTION des prélèvements à usage domestique dans les cours d'eau et les nappes (avec retrait des pompes mobiles et de tout autre dispositif de pompage/dérivation)



INTERDICTION d'arroser les pelouses, jardins potagers et espaces verts (hors utilisation d'eau pluviales stockées préalablement)

INTERDICTION d'arroser les stades et autres espaces sportifs **entre 8h et 20h**



INTERDICTION de laver les véhicules hors des stations professionnelles



INTERDICTION de laver les façades, toitures et voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et hors usage de balayeuses laveuses automatiques)



INTERDICTION de remplir les piscines (hors remise à niveau et 1^{er} remplissage après construction)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines à circuit ouvert

Retrouvez le suivi de la situation de sécheresse et le détail de l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Savoie et sur le site Propluvia

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Gestion-de-la-secheresse>

A ce jour, la commune d'Ecole a fait le choix de ne pas couper l'eau des bassins. Tant que le trop plein n'est pas en restriction, l'eau continuera de couler aux bassins, elle sera utilisée pour l'arrosage des fleurs et par les cyclistes qui sont nombreux à la consommer. La situation pourra évoluer aux cours de l'été selon le niveau du trop-plein.

La commune en profite pour remercier les habitants qui assurent l'arrosage des jardinières des bassins.

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr - #canicule

Déchetterie Mobile



Grand Chambéry Agglomération

Pour plus de proximité,
La déchetterie
 devient **mobile**

Présentez-vous à l'accueil
 Réservé aux habitants

Les déchets acceptés :

Bois



Métaux



Déchets dangereux



Polystyrène



Cartons



Textiles



Électroménagers



Mobiliers



Tout-venant





Ne pas fumer



Soyez patients et restez courtois



Respect des consignes de sécurité et de tri



Aucune respiration n'est autorisée

Zone Réemploi

Donnez une seconde vie à vos objets en bon état !



Divagation des animaux

La direction de la poste nous a transmis l'article suivant pour la protection des facteurs :

« Propriétaire de chiens : votre facteur est précieux, protégez-le. En 2021, les facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail. Au-delà des blessures infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien est donc concerné par ce risque qui engage sa responsabilité pénale.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes vous remercie de vérifier que :

- ✓ Votre boîte aux lettres est positionnée et accessible de l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage)
- ✓ Votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété
- ✓ D'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par la poste informant que le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien

Quel que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur. »

La commune d'Ecole n'échappe pas à ce phénomène de divagation des chiens. Dernièrement, elle a été interpellée par des habitants sur ce point. Que faire face à un animal errant ou en état de divagation. Dans le cas d'un animal errant, il faut dans un premier temps vérifier qu'il n'a pas de maître, vérifier si l'animal est identifié (tatouage ou puce électronique) puis il faut le signaler en mairie qui contactera un vétérinaire. Dans le cas d'un chien divagant, il est bon de rappeler aux propriétaires des chiens en liberté, qu'ils prennent conscience du risque qu'ils font courir aux enfants et aux adultes qui se promènent à pied ou circulant en 2 roues. Ces propriétaires négligents s'exposent en outre à des poursuites pénales.

Un maire est habilité à un double titre pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux et est tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou à la divagation des chiens sur le territoire de la commune.



Chaque acteur à son échelle a sa part à jouer dans la prévention de l'errance animale. La commune souhaite par cet article rappeler les devoirs aux propriétaires :

- La responsabilité en cas de dommages causés par le chien, y compris en cas de morsure
- Le devoir d'identification et de vaccination du chien
- Responsabilité du maître y compris pour les déjections canines, elles sont autorisées uniquement dans les caniveaux, les propriétaires de chien sont

donc dans l'obligation de ramasser des déjections de leur animal.

Cérémonie du 8 mai 2022



Le dimanche 8 mai, au monument aux morts, a eu lieu la cérémonie du 77^{-ème} anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945. Extrait du discours prononcé par Josiane Rosset, 1^{ere} adjointe, en remplacement de Mr le maire Hervé Ferroud-Plattet « En ce 8 mai 2022, dans chaque ville et village de France, sur nos places, squares et jardins municipaux, devant nos monuments aux morts et mémoriaux, nous commémorons le 77^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe avec une singularité toute particulière, en écoutant les douloureux échos du temps ».

La commune remercie les écouants qui se sont déplacés pour participer à ce souvenir si douloureux pour notre village.

Et si vous deveniez porte drapeau ?

Les anciens combattants sont à la recherche d'un porte-drapeau... Il fut un temps où chaque commune des Bauges avait son association d'anciens combattants et son drapeau... Le temps passa. Les effectifs se réduisirent car les anciens de 14-18 disparaissaient. Sainte-Reine s'est regroupée avec École. Ils ont créé un drapeau commun. Seuls restaient les anciens de 39-45 et d'AFN. Puis les anciens de 39-45 ont disparu aussi... Un regroupement au niveau du canton du Châtelard a été effectué. Chaque commune a conservé son drapeau et Sainte-Reine - École ont conservé leur drapeau commun. Aujourd'hui l'ancienne association Sainte-Reine-École ne compte plus que cinq anciens et trois veuves qui cotisent à l'Union Fédérale. Tous ont dépassés les 80 ans. Beaucoup sont déjà handicapés. Pour chaque sépulture d'ancien combattant, pour chaque manifestation patriotique, il est difficile de trouver une personne pouvant porter le drapeau (2,7 kg).

C'est pourquoi l'association recherche un, une ou plusieurs volontaires. Une mission hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus.

Quelques communes des Bauges ont déjà trouvé leurs volontaires afin de perpétuer la mémoire. Pourquoi pas vous ? Vous êtes intéressé ?

S'adresser à : - Roger Bertin, responsable local, 04 79 54 82 62 - mairie Sainte-Reine 04 79 54 82 45 - mairie d'École 04 79 54 84 76 Annie VIBERT

Manifestation Eté 2022 :

Des nouvelles du Comité des fêtes

Après 2 ans de repos forcé, le comité des fêtes reprend ses activités avec ses 2 principales fêtes à savoir :

Le 16 juillet : feu d'artifice, repas champêtre et bal gratuit.

Le 15 août, une petite nouveauté puisqu'un vide grenier est organisé toute la journée et le soir une tartiflette géante sera proposée et un bal gratuit.

Les 1 an du café de Bellevaux

Le samedi 9 juillet, Corine Claire et Jordan ont fêté leur première année d'activité à Ecole, en organisant une soirée concert Place de Bellevaux avec une petite restauration, bonne continuation pour la suite.

L'orchestre en pleine installation sous un beau ciel bleu.



Festival Musique et nature



9

DIMANCHE 7 AOÛT • 20H30
ÉGLISE D'ÉCOLE-EN-BAUGES

"Au cinéma ce soir.."

Piano Jean-Marc Luisada

Le festival Musique et Nature donnera un concert en l'Église Saint Maurice le dimanche 7 août à 20H30

Contact
Festival Musique et Nature en Bauges
361 rue Henri Bouvier
73630 Le Châtelard
festivalbauges@gmail.com

Exposition de peinture

Martine Sainte Mareville exposera ses peintures du 19 juillet au 17 août à la mairie, entrée libre du lundi au dimanche de 15h à 19h



Big foot



Le 5ème symposium de sculptures se déroulera entre le 9 et le 14 aout avec exposition le 15 aout sur la place à Ecole. Tout au long de la semaine, vous pourrez voir les artistes travailler le bois et le métal, certaines œuvres seront en exposition.

Les visiteurs pourront en plus d'admirer le travail et les œuvres échanger avec les artistes.

Sur place, une buvette vous proposera un petit rafraichissement.

Médailles au salon de l'agriculture

Bravo à nos agriculteurs qui ont été primés au dernier salon de l'agriculture

AOP TOME DES BAUGES FERRIERE

- 1 médaille d'or :
 - Stéphane Masson, à Ecole-en-Bauges
- 1 médaille d'argent :
 - GAEC de la Dent d'Arclusaz, Famille Ferrand et Julien Carret à Ecole-en-Bauges

COMPTE RENDU CONSEILS MUNICIPAUX

A dater du 1^{er} juillet, les comptes rendus des conseils municipaux ne sont plus obligatoires, seuls les PV devront être transmis sur le site Internet de chaque commune. Le site de la commune étant en cours de réalisation avec l'aide de Grand Chambéry, une dérogation sera accordée pour les communes de moins de 3500 habitants ne disposant pas de site internet qui autorise l'affichage des PV. Après chaque conseil municipal, le PV sera donc affiché au tableau d'affichage de la mairie et également consultable en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat :

Horaires d'ouverture

- Lundi de 10H à 12H
- Jeudi de 16H à 18H

Coordonnées téléphonique

- 04 79 54 84 76



Collection Aymonier, La Clusaz

35. - Massif des Bauges (Savoie). - Village d'École

D'hier à aujourd'hui

" La place des fusillés en 2022 "



"la place des fusillés dans les années 1920"

